
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIS**

Séance du : 5 avril 2023
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 11 ; votants : 12 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Nicolas DUBOIS, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND.

Absents : Marietta DE WEERT et Mickaël CHEBANCE

Procuration : Eric COUDRON à Jean-Marc POULLILIAN ; Anne-Laure DUPASQUIER à Nicolas DUBOIS

Secrétaire de séance : Jean-Marc POULLILIAN

Objet : Approbation du compte administratif année 2022 de la Caisse des Ecoles d'Eyglis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Nicolas DUBOIS, 1^{er} adjoint,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Madame le Maire et Présidente du comité de la Caisse des Ecoles ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité, elle n'est pas comptée dans le quorum et ne prend part ni aux débats ni au vote

Considérant que Madame Anne CHOUVET, Présidente, a normalement administré au cours de l'exercice 2022 les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en ordonnant les dépenses justifiées et utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2022,

Arrête le compte administratif de la Caisse des Ecoles comme suit :

Réalisations de l'exercice 2022 :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 127 952,04 €
Réalisé : 127 927,53 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :

Prévu : 127 952,04 €
Réalisé : 0,00 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 10,16 €
Réalisé : 0,00 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :

Prévu : 10,16 €
Réalisé : 0,00 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de l'exercice 2022 :

Investissement : 0,00 €
Fonctionnement : - 127 927,53 €
Total : - 127 927,53 €

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2021) :

Investissement : excédent : 10,16 €
Fonctionnement : excédent : 127 952,04 €
Résultat global : excédent : 127 962,20 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Investissement : excédent : 10,16 €
Fonctionnement : excédent : 24,51 €
Résultat global : excédent : 34,67 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (la Présidente ne prend pas part au vote)

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Déclare que le compte administratif dressé, pour l'exercice 2022, est adopté.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le 1^{er} adjoint,

Nicolas DUBOIS

